



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT ECHELON DEPARTEMENTAL 2018/2019

Titre 1 - Dispositions générales

Article 1 – Séries

| Dames | | MESSIEURS | |
|-------|-------------------|-----------|-------------------|
| F5 | Moins de 600 pts | H8 | Moins de 900 pts |
| F7 | Moins de 800 pts | H10 | Moins de 1100 pts |
| F9 | Moins de 1000 pts | H12 | Moins de 1300 pts |
| F12 | Moins de 1300 pts | H15 | Moins de 1600 pts |

- Chaque joueur ne peut participer que dans sa série, selon ses points figurant sur sa licence au titre de la 2^{ème} phase.
- Epreuve réservée aux Vétérans, Séniors, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins. Les Poussins ne peuvent pas participer
- Les quotas de qualification pour les Finales Régionales qui auront lieu à BETHUNE (62) le dimanche 19 Mai 2019 ont été définis par la Ligue Hauts-de-France : 2 par série de chaque comité (10), le reste (14) au prorata du nombre de participant(e)s
- Les finales nationales sont prévues les 22 et 23 juin 2019 à ORVAULT (44).

Article 2 – Conditions de participation

- Les Finales par classement sont ouvertes aux joueurs licenciés à la FFTT répondant aux critères définis à l'article 1.
- Droits d'inscription et paiement
 - Inscription gratuite pour les joueurs inscrits au Critérium Fédéral.
 - Inscription est à faire par le club : elle n'est pas automatique.
 - Paiement de **8** Euros pour tous les autres candidats avant le lundi 18 Mars 2019 par chèque adressé au secrétariat du Comité par le club du joueur et libellé à l'ordre du Comité du Nord de Tennis de Table.

Article 3 - Forfait

- En application des Consignes avant Jour J, annexe 3, une pénalité de 50 euros sera appliquée au club pour chacun de ses joueurs déclarant forfait après le **28 Mars 2019**.
- La pénalité sera ramenée à 25 euros pour un forfait excusé (par mail ou courrier, le cachet de la Poste faisant foi) sous réserve d'acceptation par la Commission Sportive Nord du justificatif envoyé au secrétariat du Comité du Nord de Tennis de Table, dans les délais les plus courts. A défaut, le forfait sera requalifié en « forfait non excusé ».
- Tout forfait justifié par un certificat médical exemptera le club de l'amende sous réserve que ce certificat soit réceptionné dans les 72 heures révolues soit le 3 Avril au Secrétariat du Comité du Nord.

Article 4 - Responsabilité de l'organisation

- Le Comité du Nord de Tennis de Table a désigné Monsieur Bruno REVEL comme responsable de la compétition.

Titre 2 - Organisation sportive

Article 5 - Déroulement sportif

- Les joueurs seront répartis dans des poules de 3 avec éventuellement 1 ou 2 poules de 4.
- Le positionnement des joueurs dans les poules sera établi en fonction de leur classement aux points sur la licence en cours.
- A l'issue de celles-ci, **tous les joueurs** seront placés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale.
- Toutes les parties (de poules et de tableaux) seront disputées au meilleur des cinq manches.
- Des rencontres de classement **seront jouées** pour définir les qualifiés pour la finale régionale. (les 16 premiers)

Les quotas vous seront communiqués dès que le nombre de qualifiés par série aura été déterminé par la Ligue Hauts-de-France.

Article 6 – Cas litigieux

- Tout cas litigieux non prévu au présent règlement, né avant ou après l'épreuve, sera traité en application des règlements fédéraux en vigueur.
- Tout cas litigieux se produisant lors du déroulement de l'épreuve sera traité sur place par une Commission comprenant 3 personnes : le Juge-Arbitre, un membre du Comité Directeur élu et présent dans la salle et le délégué de l'épreuve. Cette Commission statuera sous forme de Commission d'appel.

Fait à Orchies le 22 Février 2019.